

Avis **favorable** rendu le 23 novembre 2017 au projet de dépistage des IST à Chlamydia trachomatis et Nessesiria gonorrhoea » de l'ESPAS-CMP (docteur BLANCO et docteure RACHLINE)

Le comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie pour les sciences de la vie et de la santé s'est réuni ce jour en formation régulière dans les conditions prévues par l'article 59 de la délibération modifiée 228 du 13 décembre 2006 pour donner son avis sur une action de dépistage des « **IST à Chlamydia trachomatis et Nessesiria gonorrhoea** ». Cet avis est sollicité dans le cadre de la délibération modifiée 228 du 13 décembre 2006, article 52 second alinéa « ce comité a pour mission d'émettre un avis et de rédiger des recommandations sur les questions éthiques soulevées par les nouvelles technologies, la recherche et les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé » et article 56 « le comité.....peut être saisi par.....un établissement public ou privé, une fondation ou une association. Etablissements, fondations ou associations doivent avoir pour objet principal la recherche, le développement technologique médical ou le progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé».

Il s'agit dans ce projet, d'estimer, à partir des consultations de dépistage anonyme et gratuit du SIDA chez les hommes et chez les femmes accordées par l'ESPAS-CMP de la province Sud, la proportion de patients asymptomatiques qui sont porteurs de Chlamydia trachomatis pour les premiers et de Nessesiria gonorrhoeae et de Chlamydia trachomatis pour les secondes.

L'identification des populations les plus concernées par la prévalence du portage asympomatique de ces pathologies sont, avec l'évaluation des coinfections avec la syphilis, deux des 5 objectifs secondaires d'une étude mono centrique, observationnelle et transversale menée à partir de dossiers anonymés.

Le comité a reçu le docteur Patrick Blanco et la docteure Anne RACHLINE qui ont exposé la méthode de l'enquête, les résultats attendus portant sur les facteurs identifiés de risque eu égard aux informations systématiquement recensées auprès des personnes. Des résultats chiffrés ont ainsi été obtenus.

Une erreur malencontreuse, purement arithmétique, a sauté aux yeux d'un des membres du Comité et elle a corrigée par la suite. Elle aurait probablement été relevée sans l'intervention du Comité.

Comparer les variables décrivant les facteurs de risque entre porteurs des germes et non-porteurs et mieux identifier les facteurs d'infection génitale est le résultat attendu, nonobstant toutes autres données statistiques espérées pour notamment convaincre les autorités d'améliorer la couverture financière des dépistages anonymes et gratuits pour les personnes. Avec un taux de prévalence des gonocoques observé par l'équipe de 8%, très supérieur à la moyenne observée dans d'autres pays, la préoccupation des trois médecins est non seulement légitime, elle mérite une attention toute particulière et c'est en ce sens que l'exigence éthique est présente dans ce dossier.

Le Comité donne en conséquence un avis très favorable à cette action. Il souhaite être tenu au courant de ses suites et souligne l'importance de disposer de statistiques dûment vérifiées.

Pour le Comité, le président, Gérard SARDA.

Le président



Gérard Sarda